

**RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU**

**OBJET : Rapport de l'administrateur de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr - Année 2014**

*Mesdames, Messieurs,*

*La Société Anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr (S.A.G.A.) a été créée le 23 septembre 1986. Cette société d'économie mixte locale a pour objet social la gestion et l'exploitation du parc de loisirs de Saint-Cyr, qui appartient au syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), actionnaire de cette SEM à hauteur de 69,76 %.*

*La Communauté d'Agglomération possède 3,32% des parts de la société, dont le capital social s'élève à 38 112,25 €. Elle est représentée par un administrateur au conseil d'administration, qui en compte 16.*

*La S.A.G.A. a été attributaire le 1er janvier 2008 de l'exploitation et de la gestion du parc de Saint-Cyr, par voie de délégation de service public. Cette dernière a pris fin le 31 décembre 2014. La négociation en vue du renouvellement de la D.S.P. a de nouveau abouti au choix de la SAGA. La convention de D.S.P. a été notifiée le 19 décembre 2014, pour la période 2015 – 2021.*

*Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales, l'administrateur présente le rapport d'activités en conseil communautaire.*

*Le site comprend :*

*→ La gestion et l'exploitation du parc, autour du lac de 85 ha (aire de baignade, base nautique, bar-restaurant-épicerie). La fréquentation de 2014, avec 28 000 entrées, a généré un chiffre d'affaires de 52 218 € H.T. en entrées payantes, consolidé à 134 400 € H.T. si l'on inclut les activités sur site : locations et animations. Il y a eu une baisse importante du chiffres d'affaires par rapport à l'année antérieure (- 15 %), imputable en partie à des conditions climatiques défavorables durant la saison estivale, après une année qui, elle, avait été bonne.*

*→ La gestion et l'exploitation d'un camping 4 étoiles, de 203 emplacements : 166 « nus », 7 bungalows et yourtes, et 30 mobil-homes. 35 400 nuitées ont été enregistrées en 2014 (+ 6,20 %), pour un C.A. de locations et d'emplacements de 441 400 €, soit + 7%. Le camping a moins pâti des conditions climatiques que le reste du parc, en partie grâce à ses habitations légères.*

*→ La gestion et l'exploitation du golf du Haut-Poitou (27 trous, 2 parcours techniques) : 561 adhérents (contre 604 en 2013). L'activité du golf, entre les conditions météorologiques et la baisse du nombre d'adhérents a été largement déficitaire, à - 271 000 €.*

*→ La gestion du restaurant « la table du golf », qui comporte une salle panoramique de 60 couverts, une terrasse avec vue sur le parcours, et 2 salles de séminaires : 16 966 couverts, pour un C.A. de 401 870 €, en légère baisse par rapport à l'année antérieure. La nouvelle D.S.P. prévoit des plages d'ouverture accrues pour le restaurant, afin de résorber le déficit chronique de cette activité. (- 113 000 € en 2014).*

**Délibération du conseil communautaire**

**du 28 septembre 2015**

**n° 11**

**page 2/2**

*Les recettes de fonctionnement se sont élevées au total en 2014 à 1 584 791 € H.T., en contrepartie de 2 184 012 € de charges d'exploitation, soit un résultat avoisinant – 600 000 €.*

*En 2014, 648 350 € d'investissements ont été réalisés sur le site, dont 427 190 € au camping, 124 865 € au golf, 24 871 € au restaurant, et 71 424 € dans le parc de loisirs.*

*Le chiffre d'affaires net de la société s'est élevé pour 2014 à 2 248 536 €, contre 2 231 358 € HT à l'issue de l'exercice antérieur.*

*La participation de la CAPC au financement de la base de loisirs, via le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou, s'est élevée pour 2014 à 459 636 €. Pour 2015, elle est prévue à hauteur de 458 000 €.*

**VU** l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

**VU** le rapport du conseil d'administration, approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire de la SAGA du 23 juin 2015,

**CONSIDERANT** les pièces ci-jointes relatives aux comptes et à l'activité de la société pour l'année 2014, approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2015,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'émettre un avis réservé sur le rapport d'activités de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr concernant le dernier exercice connu au 31 décembre 2014.

Les réserves sont relatives au déficit chronique de gestion du restaurant et au manque de prise en compte des observations des administrateurs notamment issus de la CAPC.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous-préfecture, le 2/10/2015

Publié au siège de la CAPC, le 1/10/2015

n° 5951

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER